



# TCF - Intégration, Résidence et Nationalité

**Organisme de formation au capital humain !**

---

## Objectif de l'évaluation

Le TCF IRN est destiné à toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant valider son niveau de français pour :

- Une demande de nationalité française ;
- Une demande de carte de résident de longue durée ;
- Une validation du niveau A2 dans le cadre du parcours citoyen OFII.

## Contenu

### Présentation des épreuves

Le TCF IRN est composé de 4 épreuves obligatoires évaluant les compétences en français langue générale :

1. **Compréhension orale** : Épreuve collective : 25 questions à choix multiple (4 choix de réponses, une seule réponse correcte)
2. **Compréhension écrite** : Épreuve collective : 25 questions à choix multiple (4 choix de réponses, une seule réponse correcte)
3. **Expression écrite** : Épreuve collective : 3 exercices
4. **Expression orale** : Épreuve individuelle en face à face avec un examinateur : 3 exercices

Le TCF IRN évalue exclusivement les compétences linguistiques et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Le TCF IRN à une durée totale de 1 heure 35 :

- Compréhension orale : 20 minutes ;
- Compréhension écrite : 35 minutes ;
- Expression écrite : 30 minutes ;
- Expression orale : 10 minutes.

### Prérequis/Niveau

Aucun diplôme ni aucune préparation ne sont requis pour pouvoir présenter le TCF

### Modalités de suivi et d'évaluation

Les résultats au TCF IRN assurent un positionnement fiable des candidats sur l'échelle de niveaux (du niveau A1 au niveau B2) du Conseil de l'Europe.

Les résultats seront transmis sur votre compte candidat TCF dans un délai de 15 à 20 jours (hors week-ends et jours fériés) à compter de la date de réception du matériel de session au CIEP.

Chaque candidat obtient une attestation qui est valable deux ans.

### Cas de dispense

Des cas de dispense **pour les personnes postulant à la naturalisation française** sont prévus par la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J). Conformément à ce texte, la dispense de passer un test linguistique peut être accordée par la préfecture pour :

- Les personnes titulaires d'un diplôme officiel. Le niveau minimum requis est le niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (Brevet des collèges, CAP). Toutefois, il convient de bien s'assurer auprès des autorités préfectorales que votre diplôme sera accepté ;



# TCF - Intégration, Résidence et Nationalité

**Organisme de formation au capital humain !**

- les personnes titulaires d'un diplôme de langue française de niveau B2 minimum (DELFI, DU, DCL) ;
- les personnes souffrant d'un handicap ou d'un état de santé déficient chronique (justificatif à présenter à la préfecture). Dès lors, elles peuvent bénéficier d'une dispense sur présentation du certificat médical réglementaire (cf. l'arrêté INTV2009412A du 17 juillet 2020) délivré par leur médecin traitant. Ce certificat peut prévoir soit une dispense de test, soit un aménagement des épreuves. Si l'aménagement préconisé ne peut être mis en œuvre, le centre délivre au demandeur une attestation qu'il joindra à son certificat médical afin de bénéficier de la dispense.
- AUCUNE limite d'âge n'a été fixée dans le cadre de la demande de naturalisation.

Des cas de dispense **pour les demandeurs de la carte de résident** sont prévus par la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J). Conformément à ce texte, la dispense de passer un test linguistique peut être accordée par la préfecture pour :

- Les personnes titulaires d'un diplôme officiel. Le niveau minimum requis est le niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (Brevet des collèges, CAP). Toutefois, il convient de bien s'assurer auprès des autorités préfectorales que votre diplôme sera accepté ;
- Les personnes titulaires d'un diplôme de langue française de niveau B1 minimum (DELFI, DU, DCL) ;
- Les personnes de plus de 65 ans ;
- Les personnes souffrant d'un handicap ou d'un état de santé déficient chronique (justificatif à présenter à la préfecture). Dès lors, elles peuvent bénéficier d'une dispense sur présentation du certificat médical réglementaire (cf. l'arrêté INTV2009412A du 17 juillet 2020) délivré par leur médecin traitant. Ce certificat peut prévoir soit une dispense de test, soit un aménagement des épreuves. Si l'aménagement préconisé ne peut être mis en œuvre, le centre délivre au demandeur une attestation qu'il joindra à son certificat médical afin de bénéficier de la dispense.

## Dates

Sessions régulières

## Public

*Le TCF IRN est destiné à toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant valider son niveau de français pour :*

- Une demande de nationalité française ;
- Une demande de carte de résident de longue durée ;
- Une validation du niveau A2 dans le cadre du parcours citoyen OFII.

Attention, présentation au TCF autant de fois que souhaité à condition de respecter un délai de 30 jours entre deux passages.

## Durée

6 H en centre de formation

## Tarif

180€ nets de taxes

## Lieux/Contact

Selon les dates des sessions, elles pourront être organisées sur les sites de :

### Irfrep Charente,

23 rue Paris, 16000 Angoulême

05 45 38 29 91

[info16@irfrep.org](mailto:info16@irfrep.org)

Plus d'informations sur : <https://www.france-education-international.fr/test/tcf-im>